

Conditions contractuelles

Comment suis-je indemnisé ?

Le Canton vous verse une aide financière unique lors de la conclusion d'un contrat pour la création d'un îlot. L'indemnité se compose de deux volets différents :

1. Couverture des coûts reconnus :

Contribution forfaitaire pour dédommager les propriétaires des frais liés au repérage et balisage des îlots, aux surcoûts d'exploitation aux abords des îlots et à leur surveillance :

6000 CHF/îlot > 10 ha

4000 CHF/îlot 5 à 10 ha

3000 CHF/îlot 1 à 5 ha

2000 CHF/îlot 0.5 à 1 ha*

500 CHF/îlot 0.2 à 0.5 ha*

2. Dédommagement de la perte de rendement :

Les propriétaires qui renoncent à tirer profit de leur forêt pour une durée de 25 ou 50 ans reçoivent une compensation financière, fixée selon la fertilité de la station et la région géographique du Canton (Alpes, Plateau, Jura)

*Taille réservée au cas particulier sur accord préalable de la section biodiversité en forêt

Qui peut me renseigner ?

Pour plus d'informations, contactez le garde forestier de triage ou l'inspecteur d'arrondissement.

Quelles sont mes obligations ?

Vous vous déclarez prêts à renoncer entièrement à l'exploitation des arbres compris dans l'îlot de sénescence durant la période contractuelle (25 ou 50 ans). Les travaux de bûcheronnage dans les environs ne doivent pas porter préjudice à l'îlot de sénescence. Vous marquez les pourtours de l'îlot par un signe spécifique et vous le reportez sur un plan (travail confié au garde forestier).



© François Anex

Référence :

Directive cantonale relative à la Biodiversité en forêt, CP 2020-2024

Texte :

Direction générale de l'environnement, Inspection cantonale des forêts, DGE-FORET, avril 2020

Plus d'informations sur :

-www.vd.ch/forets → Informations techniques → subventionnement des projets en forêt → biodiversité en forêt
- www.vd.ch/forets → Vos interlocuteurs par commune



Maintien d'îlots de sénescence

Informations pour les propriétaires forestiers



Direction générale
de l'environnement,
Inspection cantonale
des forêts,
Canton de Vaud

© Rita Büttler

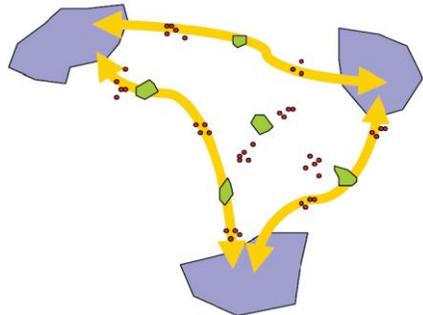
La biodiversité, de la vie dans ma forêt

Qu'est-ce qu'un îlot de sénescence ?

Un îlot de sénescence est une surface forestière d'environ 1 à quelques hectares, dans laquelle on renonce à toute exploitation. Les arbres peuvent ainsi y accomplir leur cycle de vie naturel entier, jusqu'à leur décrépitude et leur décomposition.



Un îlot de sénescence est caractérisé par une forte densité de gros arbres (diamètre sup. à 60 cm ou à 30 cm dans les stations très maigres) et par la présence de gros arbres morts sur pieds ou couchés.

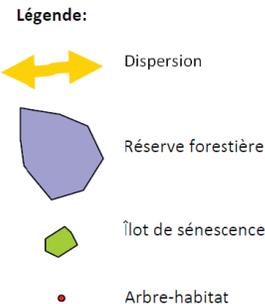


Quels sont les bénéfices pour la biodiversité ?

De nombreuses espèces animales et végétales (25% des espèces forestières) dépendent étroitement des vieux arbres et du bois mort pour leur survie. Cela représente plusieurs milliers d'espèces de lichens, de mousses, de champignons, d'insectes, d'oiseaux et de chauves-souris, qui trouvent nourriture et abri dans les cavités des vieux arbres et dans les bois pourrissants.

Des réseaux de vieux bois

Pour garantir la pérennité des espèces liées au bois mort, il est important de maintenir des surfaces exemptes d'interventions, de taille suffisante, où les arbres pourront atteindre leur phase de sénescence et de décrépitude. Les réserves forestières jouent en cela un rôle essentiel. Mais les îlots de sénescence jouent également un rôle crucial dans la mise en réseau de ces réserves.



La création d'îlots de sénescence, idéalement répartis au sein du territoire permet d'établir des relais entre les réserves forestières, complétés par les arbres-habitats. Les espèces à faible capacité de dispersion peuvent ainsi coloniser de nouveaux territoires et rencontrer des partenaires non-apparentés pour se reproduire.



Quels sont les avantages pour ma forêt ?

De nombreuses espèces liées au bois mort accélèrent la décomposition du bois, contribuant ainsi à la formation de l'humus forestier qui enrichit les sols en matières nutritives pour les plantes.

Outre leur importance écologique, les îlots de sénescence permettent également d'enrichir la diversité des paysages forestiers, en y intégrant la dimension dynamique et spontanée de la forêt naturelle aux côtés d'un écosystème forestier dessiné par la main de l'homme.

